

# Guide aux parents

## **Renseignements généraux** -----

LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES  
COMMENT NOUS REJOINDRE  
LA CLIENTÈLE SCOLAIRE  
LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

## **Les horaires** -----

HORAIRE DES CLASSES ET DU SERVICE DE GARDE  
ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES

## **Les règles de vie de l'école** -----

LE CARNET DES RÈGLES DE VIE  
LA TENUE VESTIMENTAIRE  
LA FRÉQUENTATION SCOLAIRE  
LA PONCTUALITÉ  
L'ABSENCE DES ÉLÈVES  
LES DÉPARTS HÂTIFS  
LE RESPECT DU MATÉRIEL DIDACTIQUE ET DES LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE

## **Les services offerts** -----

LE TRANSPORT SCOLAIRE  
LE SERVICE DE GARDE  
LE SERVICE AUX DÎNEURS

## **Santé et sécurité** -----

LES MÉDICAMENTS  
LES BLESSURES ET ACCIDENTS  
LES MALADIES CONTAGIEUSES  
LES VISITEURS À L'ÉCOLE  
L'USAGE DU TÉLÉPHONE PAR LES ÉLÈVES  
LES BICYCLETTES ET LES TROTINETTES  
LA PRISE DE PHOTOS ET *FACEBOOK*  
LES PARENTS ACCOMPAGNATEURS  
LA FERMETURE D'URGENCE DE L'ÉCOLE

## **Un dernier mot** -----

## Les renseignements généraux

### LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

L'école de la Mosaïque est située sur le territoire de la Commission scolaire des Patriotes dont le siège social se trouve au 1740, rue Roberval, à St-Bruno.

(Téléphone : (450) 441-2919; télécopieur : (450) 441-0838; site Internet : [www.csp.qc.ca](http://www.csp.qc.ca))

Monsieur Joseph Atalla en est le directeur général et Madame Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, est responsable du secteur St-Bruno/St-Basile.

Le Conseil des commissaires est maintenant composé de 16 commissaires :

- ⇒ **le président** élu par l'ensemble des électeurs du territoire de la commission scolaire
- ⇒ **11 commissaires** élus ou nommés représentant chacun une circonscription
- ⇒ **4 commissaires parents** désignés par le Comité de parents.

**Madame Hélène Roberge** en est la **présidente** et l'école de la Mosaïque est représentée par **Madame Véronique Morel**.

### COMMENT NOUS JOINDRE

L'école de La Mosaïque est située au 105 rue Montpellier, à St-Basile-le-Grand. Le numéro de téléphone pour nous joindre est le (450) 441-6719 et celui du télécopieur le (450) 441-6721. Il est aussi possible de nous joindre par courriel à l'adresse électronique suivante : [mosaique@csp.qc.ca](mailto:mosaique@csp.qc.ca)

Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, un spécialiste, la directrice, la directrice adjointe ou la responsable du service de garde, nous vous invitons à **prendre un rendez-vous**.

S'il y a urgence, présentez-vous au secrétariat.



### LA CLIENTÈLE SCOLAIRE 2015-2016

L'école de la Mosaïque comptera cette année 573 élèves répartis en 27 groupes, de la façon suivante \* :

Préscolaire :	4 groupes	82 élèves
1 <sup>re</sup> année :	4 groupes	73 élèves
2 <sup>e</sup> année :	4 groupes	87 élèves
3 <sup>e</sup> année :	3 groupes	78 élèves
4 <sup>e</sup> année :	3 groupes	78 élèves
5 <sup>e</sup> année :	3 groupes	73 élèves
6 <sup>e</sup> année :	4 groupes	83 élèves

2 classes d'enseignement spécialisé pour le développement du langage de 10 et 9 élèves.

\* En date du 15 septembre 2015

## LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le Conseil d'établissement comprend 10 membres et il est composé des personnes suivantes :

- ❖ 5 parents d'élèves fréquentant l'école,
- ❖ 5 membres du personnel de l'école : des enseignants et des représentants du personnel de soutien ou professionnel non enseignant

La directrice de l'école et la directrice adjointe participent également aux séances du Conseil d'établissement.

Les membres sont élus par leurs pairs et leur mandat est de un ou deux ans. La moitié de ces postes sont à combler à chaque année (personnel) et l'autre moitié (parents) aux deux ans. Les élections des membres parents ont lieu lors de l'assemblée générale annuelle durant le mois de septembre.

L'an passé, le Conseil d'établissement s'est réuni à huit reprises et le président était Monsieur Gilles Losier.

Une liste des membres du nouveau conseil d'établissement vous sera communiquée après la tenue de l'assemblée générale et l'élection des nouveaux. Celle-ci aura lieu lors de l'assemblée générale de parents à laquelle vous êtes tous invités. Voyez le calendrier de septembre!

## Les horaires

### HORAIRE DES CLASSES DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE AINSI QUE CELUI DU SERVICE DE GARDE

Horaire des classes **du préscolaire** AM → 8 h 15 à 11 h 35  
PM → 13 h à 14 h 37

Horaire des classes **du primaire** AM → 8 h 20 à 11 h 45  
PM → 13 h 05 à 15 h 30

Horaire du service de garde → 7 h à 8 h 10  
→ 11 h 35 à 13 h  
→ 14 h 37 à 18 h

Pour répondre aux besoins des élèves des deux ordres d'enseignement : préscolaire et primaire

### ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES

La surveillance sur la cour est assurée par les enseignants à compter de 8 h 10, le matin et de 12 h 55, le midi.

**Aucun élève ne doit donc se présenter sur la cour avant 8 h 10 le matin ou 12 h 55 le midi.**

Notez que les élèves qui n'entrent pas sur la cour à 8 h 20 ou à 12 h 55 et qui demeurent à l'extérieur des enceintes de l'école sont alors sans surveillance.



Les enfants qui arrivent en retard doivent utiliser l'entrée principale. Les parents qui viennent reconduire ou chercher un enfant au service de garde doivent utiliser **la porte 2** au centre avant de l'école.

Nous rappelons que le service de garde ferme à 8 h 10, le matin. Donc, un enfant du service de garde qui arrive **après cette heure** ne doit pas circuler dans l'école car il n'y a, à ce moment-là, aucune surveillance à l'intérieur de l'école. Il doit se rendre dans la cour de l'école avec les autres élèves.

Un brigadier est en poste à l'intersection des rues Montpellier et des Trinitaires pour faciliter la traversée des élèves.

Pour les parents qui viennent reconduire ou chercher leur enfant en début ou en fin de journée, nous vous rappelons d'être **prudents aux abords de l'école**.

S'il vous plaît,

→ éviter

- ⇒ d'entrer dans les stationnements à l'arrière de l'école
- ⇒ de vous stationner du côté de l'école entre la rue des Trinitaires et le débarcadère d'autobus entre les heures inscrites sur les panneaux de signalisation
- ⇒ de circuler dans le débarcadère
- ⇒ d'effectuer un virage en U à l'entrée du débarcadère
- ⇒ de bloquer la sortie des véhicules stationnés sur le terrain de stationnement en face ou derrière **l'école ou la bande piétonnière**

→ penser

- ⇒ de stationner votre auto dans les aires prévues à cet effet dans le stationnement en face de l'école ou le long du trottoir du côté de l'école sur la Montée des Trinitaires
- ⇒ de faire traverser votre ou vos enfants au passage piétonnier car un enfant qui traverse la rue entre deux véhicules peut être victime d'un accident
- ⇒ de vous arrêter à la bande piétonnière face à l'école pour permettre aux piétons (enfants et adultes) de traverser en toute sécurité
- ⇒ à respecter la limite de vitesse des zones scolaires soit 30 km/l'heure

## Les règles de vie de l'école

### LE CARNET DES RÈGLES DE VIE

La présentation de l'ensemble de nos règles de vie sous la forme de tableaux à l'intérieur desquels sont inscrits **des droits, des responsabilités et des actions à éviter** est déposé sur le site de l'école de la Mosaïque. Dans l'agenda, aux pages 8 à 11, un résumé s'y trouve ainsi que l'espace pour la signature de l'engagement des parents et de celui de l'élève.

Souhaitant que l'école de la Mosaique devienne **un milieu de vie sain et sécuritaire où il fait bon vivre et apprendre, où règne un climat d'amitié et de respect de soi, des autres ainsi que de l'environnement**, prenez connaissance de ces règles en les lisant avec votre enfant et engagez-vous à encourager votre enfant à les respecter en y apposant votre signature.

Dans ces documents, nous précisons si les actions à éviter sont des infractions majeures ou mineures.

Puisque nous désirons le plus possible **valoriser et récompenser les bons comportements** des élèves, **des billets de félicitations ont été créés.**

En terminant sur ce point, nous désirons souligner que **l'usage du tabac est formellement interdit dans la cour de récréation et sur le terrain de l'école.**

### LA TENUE VESTIMENTAIRE

#### ⇒ **au quotidien**

Nous vous suggérons d'habiller votre enfant avec des vêtements simples, faciles d'entretien, propres, convenables, décents et adaptés aux activités de l'école et à la température. Le personnel de l'école se réserve le droit de juger de l'acceptabilité de la tenue vestimentaire de ses élèves. Afin d'éviter des pertes inutiles et dispendieuses, nous vous demandons d'**identifier** chacun des vêtements et des effets de votre enfant (tuque, mitaines, foulard, costume d'éducation physique, bottes, souliers de course, boîte à lunch, etc.). Cette pratique nous facilitera grandement la tâche en nous permettant de remettre, à son propriétaire, une pièce vestimentaire que, souvent, il ne reconnaît pas. Quant aux objets définitivement «orphelins», nous les remettons, à un organisme de charité et ce, à trois reprises par année : en novembre, en mars et en juin.

#### ⇒ **pour le cours d'éducation physique**

À partir de la 3<sup>e</sup> année, l'élève doit se présenter au gymnase avec :

- ❖ un pantalon court
- ❖ un chandail à manches courtes
- ❖ des souliers de course qui ne laissent pas de traces sur le plancher du gymnase, à semelle blanche si possible.

L'école ne se tient aucunement responsable des objets perdus ou volés pendant ces périodes de cours.

### FRÉQUENTATION SCOLAIRE

La Loi sur l'instruction publique (art. 14-16 et 17) spécifie qu'un enfant doit fréquenter l'école jusqu'au dernier jour de classe de l'année où il a atteint 16 ans. En cas d'absences répétées et non motivées d'un élève et après avoir épuisé les mesures appropriées pour remédier à la situation, la direction de l'école doit faire un signalement à la Direction de la Protection de la Jeunesse.

## PONCTUALITÉ

Lorsqu'un enfant arrive après la rentrée des autres élèves, nous lui demandons d'entrer par la porte principale et de se présenter au secrétariat afin d'y récupérer sa carte d'absence, s'il y a lieu. Nous constatons qu'un nombre important d'élèves arrivent en retard à l'école. Nous vous invitons à réfléchir à cette problématique en vous posant les questions suivantes :



- 🔔 **Est-ce que le fait d'arriver régulièrement en retard, même de quelques minutes, est un facteur qui favorise le développement de saines habitudes de vie et est-ce que cela pourrait finir par avoir un impact sur l'estime personnelle et la réussite scolaire de mon enfant?**
- 🔔 **Que puis-je faire pour amener mon enfant à respecter un horaire et faire de lui une personne qui arrivera à l'heure au travail plus tard?**
- 🔔 **Combien de personnes dérange-t-il lorsqu'il arrive en retard?**
- 🔔 **Est-ce que mon enfant doit être affecté par mon manque d'organisation?**

Dans les premières minutes de la journée, se vivent les petits bonjours, l'organisation du matériel, les remises de messages et de plusieurs consignes. C'est ce que nous appelons la "routine du matin". Merci de faire équipe avec nous afin de contribuer à la mise en place des conditions nécessaires à un enseignement et à des apprentissages de qualité.

***La réussite scolaire est une responsabilité partagée ! 😊***

Il est à noter qu'un cumul de 3 retards engendre la perte de 3 points dans le carnet des règles de vie.

## ABSENCES DES ÉLÈVES

Les parents doivent aviser l'école de l'absence de leur enfant en téléphonant au numéro (450) 441-6719 et, s'il y a lieu, signaler tout problème à la direction ou prévenir le titulaire à l'aide d'un billet.

Les parents sont responsables de la fréquentation scolaire et de l'assiduité de leur enfant. Nous vous remercions, chers parents, d'encourager votre enfant à relever des défis à l'école et à être fier de lui. Nous avons besoin de votre appui.

Nous vous invitons à éviter le plus possible les absences et à prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autre en dehors des heures de classe ou pendant les journées de congé.

## ABSENCES PROLONGÉES

Un enfant qui, à la suite d'une maladie, d'un accident ou d'une opération, est retenu à la maison pour une période de quatre à six semaines peut recevoir des cours à domicile. Dans un tel cas, les parents informent l'école le plus tôt possible afin que les services puissent être offerts.

Cependant, une absence prolongée pour des vacances est sous l'entière responsabilité des parents. Ceux-ci doivent être conscients qu'une longue absence peut compromettre

le succès académique d'un enfant. Notez surtout qu'il **n'est pas de la responsabilité de l'enseignante ou de l'enseignant de préparer des travaux, de les corriger ni de faire de la récupération pour les notions vues durant une absence prolongée pour des vacances.**

### LES DÉPARTS HÂTIFS

Si votre enfant doit quitter l'école plus tôt que prévu, veuillez toujours avertir son titulaire **par écrit**. L'enfant demeure en classe jusqu'à votre arrivée au secrétariat de l'école.

Si nous devons retourner un enfant à la maison (maladie, accident, évacuation de l'école), nous communiquerons avec vous par téléphone afin de nous assurer de la présence d'une personne responsable pour le recevoir. Si nous ne pouvons pas vous rejoindre au domicile ou au travail, nous utiliserons **le numéro de téléphone d'urgence** que vous nous avez inscrit sur la fiche urgence-santé.

**N.B. N'oubliez pas d'avertir la secrétaire de l'école de tout changement de numéro de téléphone, en cours d'année.**



### LE RESPECT DU MATÉRIEL DIDACTIQUE ET DES LIVRES DE BIBLIOTHÈQUE

L'école met à la disposition des élèves du matériel didactique. Nous vous demandons d'inciter votre enfant à en prendre le plus grand soin. Ces manuels serviront à d'autres élèves les années suivantes. Il ne faut donc pas écrire à l'intérieur.

Tout matériel détérioré ou perdu devra être remboursé par les parents (manuels scolaires, livres de bibliothèque, ...).

Chaque élève, enfin, doit avoir un sac d'école adéquat pour transporter son matériel scolaire à la maison et ce, pour toute la durée de l'année scolaire.

## Les services offerts

### ➤ Le transport scolaire

La Commission scolaire organise un service de transport pour les élèves du primaire résidant à **plus de 800 mètres** pour l'élève de l'éducation **préscolaire** et à **plus de 1,6 km** pour l'élève du **primaire**.

Les utilisateurs sont invités à respecter les règlements en vigueur et la politique de la Commission scolaire.

Par mesure de sécurité, nous n'autorisons aucun échange d'autobus (visite d'un ami, d'une tante, ...) pour les élèves.

Vous pouvez rejoindre le service du transport scolaire aux numéros de téléphone suivants : **(450) 441-5502** ou au **(877) 449-2919** (numéro sans frais). *L'info autobus* sur le site de la commission scolaire des Patriotes vous offre également de l'information.

L'école offre aux élèves ayant droit au transport scolaire, soit un service de surveillance des dîneurs, le midi à l'école, soit un service de garde. Il appartient aux parents de déterminer quel service ils souhaitent pour leur(s) enfant(s).

## ➤ Le service de garde

- Voir le document *Informations et règles 2015-2016 au service de garde* déposé sur le site de l'école.

## ➤ Le service aux dîneurs

- Voir le document *Informations et règles 2015-2016 au service aux dîneurs* déposé sur le site de l'école.

## Santé et sécurité

### MÉDICAMENTS

Si votre enfant doit prendre un médicament à l'école, nous vous demandons d'en informer son titulaire et les éducatrices du service de garde. Vous devrez de plus **signer un formulaire** nous autorisant à donner le médicament à votre enfant. Nous vous demandons alors de bien indiquer sur le contenant le nom de l'enfant, le nom du médicament et la posologie (la quantité et l'heure de l'administration).

**Nous vous rappelons que distribuer ou administrer un médicament à l'école demeure une mesure exceptionnelle.** Lorsque possible, nous vous demandons de faire prescrire à votre enfant un médicament à effet prolongé. Ainsi, le médicament pourrait être pris à la maison évitant les risques d'omission ou ceux liés au transport du médicament.

### BLESSURES ET ACCIDENTS

Si un malaise ou un accident survient à un élève, la personne en autorité a le devoir de lui dispenser les premiers soins. La secrétaire de l'école communiquera ensuite avec l'autorité parentale pour l'informer. Dans de telles situations, les parents doivent faire le nécessaire pour prendre la relève auprès de leur enfant dans les meilleurs délais. S'ils ne peuvent venir le chercher à l'école, ils autoriseront l'école à le transporter vers un centre de santé ou à la maison (ou chez une personne désignée). Ils assumeront les coûts de ce transport (ambulance ou taxi).

### MALADIES CONTAGIEUSES

Les maladies infectieuses sont fréquentes en milieu scolaire et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines d'entre elles sont contagieuses : la coqueluche, l'érythème infectieux (5<sup>e</sup> maladie), la gale, l'hépatite A, l'impétigo, les oreillons, la rougeole, la rubéole, la varicelle et la pédiculose (les poux).



Si votre enfant a attrapé des poux, il est obligatoire d'en informer l'école dans les plus brefs délais. Les poux, parlons-en afin de les éliminer! Il n'y a pas de honte à en attraper mais beaucoup à ne pas en parler.

Lorsque votre médecin vous dit que votre enfant a une maladie contagieuse, nous vous demandons de le garder à la maison jusqu'à ce que la période de contagiosité soit terminée. Vous recevrez d'ailleurs une lettre de l'infirmière à ce sujet.

### VISITEURS À L'ÉCOLE

Pour la sécurité de votre enfant, toute personne venant à l'école doit **se présenter au secrétariat**, et ce, **en tout temps**.

Il n'est **pas autorisé de circuler dans l'école sans permission**.

Notez enfin que **le secrétariat est fermé de 12 h à 13 h**.



### USAGE DU TÉLÉPHONE PAR LES ÉLÈVES

Par souci d'efficacité, nous restreignons au minimum les appels téléphoniques des élèves. Seuls les élèves présentant un motif jugé essentiel auront l'autorisation de téléphoner. Ils devront obtenir cette autorisation de leur titulaire.

### BICYCLETTES ET TROTTINETTES

Des supports à bicyclettes sont installés à l'extrémité de la partie nouvellement construite sur la rue Montpellier. Toutes les bicyclettes et trottinettes doivent être attachées à ces supports. Afin de prévenir les vols, il est fortement recommandé que chacune soit munie d'un cadenas.

Nous vous rappelons que l'utilisation des bicyclettes et des trottinettes est interdite sur la cour de l'école ainsi que celle des patins à roues alignées et de la planche à roulettes pour venir à l'école.

Par mesure de sécurité également, **il est interdit de circuler à bicyclette sur les terrains de stationnement devant et derrière l'école**. Votre enfant doit **descendre de son vélo sur le trottoir près des entrées de l'école et poursuivre à pied** jusqu'au support prévu à cet effet.

Nous demandons votre collaboration afin que votre enfant respecte les règles de sécurité lors du trajet vers l'école ou vers la maison telle que le **port du casque de sécurité**.

Nous ne sommes pas responsables du vol ou du bris du vélo de votre enfant pendant les heures de classe.

### Facebook et la prise de photos par les élèves et leurs parents à l'école

Pendant une année scolaire, plusieurs sorties ou activités sociales sont planifiées pour nos élèves. Plusieurs d'entre eux possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos

prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages *Facebook* ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la *Charte des droits et libertés* garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités en cours d'année. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifient. Nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet que sont les médias sociaux.

### **LES PARENTS ACCOMPAGNATEURS**

Lorsque vous acceptez généreusement d'être un parent accompagnateur, vous vous engagez à devenir responsable d'un groupe d'élèves et de voir à leurs besoins au même titre que l'enseignant(e). Vous devenez donc le ou la remplaçant(e) de l'enseignant pour un sous-groupe d'enfants.

Vos tâches auprès de tous ces jeunes peuvent prendre différentes formes telles que :

- ⇒ vérifier s'ils sont tous près de vous et en sécurité
- ⇒ partager des repas ou voir à ce qu'ils mangent convenablement
- ⇒ les surveiller lorsqu'un des leurs quitte le groupe pour aller à la toilette
- ⇒ faire preuve d'autorité ou d'encadrement afin de calmer certains.

Surtout sachez que votre aide est des plus précieuses et que vous avez droit à notre profonde reconnaissance.

### **FERMETURE D'URGENCE DE L'ÉCOLE**

C'est le directeur de notre commission scolaire qui est mandaté pour décréter la suspension du transport scolaire. Le cas échéant, les services aux élèves sont suspendus dans l'ensemble des écoles du secteur. S'il y a fermeture d'école et annulation du transport à cause du mauvais temps ou d'une situation d'urgence, un message est déposé sur le portail de notre commission scolaire (<http://www.csp.qc.ca/>) pour informer la population. De plus, ce même message est envoyé à différents médias : Radio-Canada, Radio Rive-Sud (103,1 FM), TVA, au (98,5 FM)... Il est à noter que le **service de garde est également fermé lors de ces situations d'urgence ou de tempête.**

Il est très important que vous nous communiquiez, dès le début de l'année, un numéro de téléphone pour les urgences et nous prévenir s'il y a des changements au cours de l'année : gardienne, numéro de téléphone au travail, autres répondants...

Des événements imprévisibles peuvent nous obliger, en cours de journée, à suspendre nos activités. Nous vous demandons de prévoir, avec votre enfant, un endroit où il pourra se rendre sans préavis et de nous le communiquer.

### Un dernier mot

Votre collaboration nous est essentielle pour assurer des services de qualité à votre enfant et pour maintenir le bon fonctionnement de l'école. Nul mieux que vous ne peut :

- ♥ motiver et encourager votre enfant;
- ♥ soutenir ses efforts;
- ♥ superviser ses travaux scolaires;
- ♥ l'encourager à participer **activement** à tous ses cours;
- ♥ soutenir la démarche disciplinaire de l'école.

Tous ces gestes favorisent la réussite éducative de votre enfant et contribuent à la qualité de vie de tous les élèves de l'école.

Nous vous en remercions à l'avance!

*Lyne d'Auteuil,*  
directrice

*Evelyne Trudeau,*  
directrice adjointe

au nom de toute l'équipe de l'école de la Mosaique